

MASCARADE

ABONNEMENTS

Lyon

Un an. . . 8 fr.

Six mois. 4 fr.

JOURNAL POLITIQUE

POUR LES ABONNEMENTS

S'adresser à l'imprimerie COSTE-LABAUME, c. Lafayette, 5, et au Bureau central, rue de la Bourse, 9

LES ANNONCES SONT REÇUES CHEZ M. V. FOURNIER, RUE CONFORT, 14

ABONNEMENTS

Départements

Un an. . . 10 fr.

Six mois. . 5 fr.

Étranger

Un an. . . 12 fr.

AVIS AUX MARCHANDS

Depuis le 24 juin, le bureau central de vente de la *Mascarade* est transféré rue de la Bourse, 9

BONIMENT

C'en est donc fait. — Elle va nous quitter !

Trente-cinq degrés de chaleur à l'ombre, l'arrivée du shah, une hostilité sourde qui commence à se manifester parmi les fractions de la majorité, l'impossibilité reconnue de faire n'importe quoi pour le moment, qui se tiennent debout et ait une apparence d'aplomb et de solidité, — toutes ces excellentes raisons vont déterminer probablement l'Assemblée à se séparer avant la fin de la canicule, et à s'octroyer trois ou quatre mois de villégiature et de *far niente*.

Cette résolution est sage, et nous ne pouvons qu'en féliciter ses auteurs.

On doit même reconnaître, en regardant les choses de près, que c'est l'unique parti à prendre, et qu'il n'y a pas d'autre solution possible aux divers problèmes politiques à l'ordre du jour. Voyez vous-même.

La loi municipale — Cela constitue aujourd'hui le plus joli gâchis, le plus agréable galimatias que puisse rêver un amateur de casse-tête chinois. Les projets,

les contre-projets, les amendements, les opinions, les résolutions, les systèmes se croisent, s'entrecroisent, se mêlent, s'emmêlent et s'embrouillent de façon à former un écheveau que les Parques elles-mêmes, les plus habiles fileuses connues, renonceraient à dévider.

D'abord on ne sait pas bien comment faire voter les électeurs. Auront-ils vingt cinq ou quarante ans, six mois ou quinze ans de domicile, dix mille francs de rente ou quatorze enfants ?

Autant de difficultés devant lesquelles la commission de décentralisation perd littéralement le peu de latin qu'elle sait, le peu de tête qu'elle possède.

Ensuite, et c'est là le cas le plus grave, l'énigme la plus indéchiffrable : — Qui nommera les maires ? comment nommera-t-on les maires ? où choisira-t-on les maires ?

Depuis quinze jours on retourne la question dans tous les sens, le problème sous toutes les faces, et pas moyen d'en sortir.

Chaque matin, après de longues réflexions nocturnes, un membre de la commission sort impétueusement de son lit, comme Archimède de son bain, et vient apporter une idée nouvelle au bureau où ses collègues anxieux attendent la descente du St-Esprit.

— J'ai trouvé dit l'un, le gouvernement nommera les maires, le conseil municipal les adjoints, et le curé les gardes-champêtres.

— J'ai mieux que cela répond l'autre, le conseil municipal nommera les maires,

ce qui sauvegarde les libertés communales, mais il ne pourra le faire que sur la désignation expresse du gouvernement, — ce qui réserve les droits du pouvoir.

— Plus fort que ça, réplique un troisième, les maires seront nommés à la fois par : le gouvernement, le conseil municipal, l'archevêque, le président de la cour d'appel et le colonel de gendarmerie, de façon à faire concourir à cette nomination le pouvoir, le peuple, la religion, la justice et l'armée.

Que faire devant cette variété de systèmes et d'opinions, en présence de cette confusion de langues comme on n'en vit pas, depuis la Tour de Babel ?

— Scindons la loi municipale, s'écriait dernièrement le duc de Broglie, illuminé par une inspiration d'en haut.

Malheureusement scinder n'est pas résoudre, et puisqu'on ne peut ni scinder, ni résoudre, il ne reste plus pour nos législateurs qu'un moyen pratique de se tirer de ce mauvais pas : — laisser la chose en plan et s'en aller.

La loi militaire — Un rapport de cinquante pages et de quinze chapitres ! un projet de loi comprenant cinq titres, des dispositions transitoires, et quarante-trois articles dont la plupart ont six ou huit paragraphes !

Étudier une pareille question au mois de juillet, alors que le shah est arrivé, qu'on passe des revues, qu'on fait jouer les grandes eaux de Versailles, alors que de toutes parts les nymphes thermales et

balnéaires vous provoquent par leurs agaceries irrésistibles, vous montrent dans un lointain vapoureux leurs promenades ombreuses, leurs parcs, leurs grands arbres, leurs casinos, et vous attirent invinciblement vers les guichets de chemin de fer...

Ce serait une cruauté inexcusable; une semblable discussion à l'heure actuelle est au-dessus des forces humaines, et il ne s'agit pas de se tuer pour ses électeurs.

La loi militaire a attendu deux ans, elle attendra encore. D'autant plus que la plupart de nos honorables n'ont pas encore d'idée bien arrêtée à ce sujet.

Pour la loi militaire comme pour la loi municipale, ce qu'il y a de plus simple et de plus commode, — c'est encore de s'en aller.

Les lois financières. — Les chiffres, c'est bien aride et bien desséchant. Va-t-il falloir de nouveau éplucher les milliards du budget ? Il manque 160 millions, c'est vrai, mais qu'y faire ? Ces questions fiscales ont le désagréable privilège de mécontenter tout le monde et son père.

L'impôt sur les tissus, — les Lyonnais sortent de leurs gonds et vous envoient des délégations par tous les trains ;

L'impôt sur les savons, — les Marseillais se répandent en cris féroces, en protestations indignées ;

L'impôt sur la presse, — tous les journaux républicains ou monarchistes font feu de leurs six colonnes !

N'est-il pas plus prudent d'abandonner ces discussions irritantes, de laisser M.

FEUILLETON DE LA MASCARADE

LES TABLETTES DU SHAH

Fidèle aux habitudes d'observation des souverains asiatiques, Nasser-ed Din écrit chaque jour sur un carnet incrusté de diamants, avec un stylo de rubis, le résumé de ses impressions de la journée.

Il nous paraît intéressant de mettre sous les yeux du public les premières pages de ce recueil intime.

Samedi. — Quitte l'Angleterre. — Quel soulagement ! Ces Anglais sont charmants. Ils vous reçoivent à merveille, vous comblent d'amitiés, vous donnent des poignées de main à vous briser les articulations... Les dames même, les princesses, les épouses, les jeunes filles m'ont honoré de sourires, d'amabilités, d'ouillades, de prévenances, que mes vertueuses femmes ne se permettraient pas vis-à-vis d'un étranger, sous peine de se voir étrangler *illico*. — La reine Victoria m'a presque embrassé, les grands dignitaires du royaume s'inclinaient devant moi plus bas que la ceinture, et suprême faveur, on m'a décoré de l'ordre du Bain !

Pourtant il se dégage de cette réception anglaise une sorte d'engourdissement, de lourdeur d'esprit et surtout d'estomac.

Pas une heure de repos ni pour l'un ni pour l'autre. — Décidément ces gais-là ont trop d'ac-

tivité. — Ils disent dans leurs proverbes : Le temps c'est l'argent. Cela se voit bien ! Ils n'en perdent pas une miette. — Du matin au soir une agitation perpétuelle. Pas même le loisir de s'étendre un peu sur des coussins, de faire une petite sieste de quatre ou cinq heures par jour.

Parler et manger, manger et parler, je n'ai fait que ça depuis deux semaines !

A huit heures déjeuner léger : thé et jambon.

A huit heures et demie, le Président du Conseil.

A neuf heures, la chambre des Lords.

A neuf heures et demie, la Chambre des Communes.

A dix heures, le Lord-Maire.

A dix heures et demie, le prince de Galles.

A onze heures les marchands de drap,

Puis les marchands de peaux,

Puis les marchands de toile,

Puis les marchands de coton,

Puis les marchands de laines,

Puis les marchands de poissons,

Les couteliers, les bottiers, les orfèvres....

Tous ces marchands vous font un compliment, et il faut leur répondre ; la langue d'un homme seul n'y suffirait pas.

A une heure, déjeuner substantiel, le lunch. Trois plats de viande, et quelques viandes f...

A deux heures, les académies, les médecins, les sociétés, le *Jockey-club*, l'*Alpin-club*, le *Crickett-club*, etc., les ministres de la religion, des hommes en longue redingote qui me remplissent les mains de petits livres appelés bibles, pour l'instruction de mes sujets... (Le premier qui en lit un !...)

A six heures, dîner : — effroyable !... Des

montagnes de plats... de quoi faire mourir d'indigestion tous les Persans qui sont morts de faim ;

Dix heures, fête de nuit, bal, rafraîchissements, gâteaux ; sandwiches de l'épaisseur des deux mains, et il faut manger de tout, sous peine de paraître dédaigneux et mal élevé...

Quelle existence ! Pendant ces huit jours, j'ai vécu dix années... Un misérable qui m'aurait imposé le quart de ces fatigues à Téhéran, aurait eu la tête tranchée immédiatement...

Je ne me suis vraiment amusé qu'un soir, en regardant les acrobates.

L'homme qui jouait avec des enfants, l'autre qui sautait sur des trapèzes, celui surtout qui se faisait tourner une boule sur le ventre...

Voilà qui est plus intéressant que la corporation des marchands de poissons.

Il faudra que je tâche de les emmener ; avec une pareille adresse, ils feraient d'excellents ministres, et puis, ils me distrairaient avec leurs tours, pendant les délibérations.

Dimanche. — Arrivée à Paris. — A la bonne heure, ça paraît plus gai. Du soleil d'abord, après, des lampions et pas de pluie pour les éteindre comme à Cristal-Palace.

Du monde jusque sur les toits, jusque sur les cheminées ! Faut-il que ces Parisiens soient curieux ! Grimper sur des échelles et risquer de se casser les reins pour voir passer un homme. Mes braves Persans sont plus prudents et plus sages, ils s'assoient par terre et attendent que l'homme passe devant leur barbe.

Réception par le padishah Mac-Mahon et son grand vizir de Broglie Khan.

Le grand vizir paraît singulièrement gêné dans son costume ; on dirait qu'il n'a pas l'habitude de le porter. Pourquoi parle-t-il avec cette voix étranglée ?

Le docteur Tholozan consulté, me répond qu'il a un chat dans la gorge. — Pauvre homme ! je le plains sincèrement.

Vu l'arc de triomphe de l'Etoile et entendu un compliment de M. Vautrain. — Beau monument, compliment ennuyeux. — Toujours la même chose. On devrait me les réciter tous à la fois et le supplice serait fini.

Descendu l'avenue des Champs-Élysées, soleil et poussière, — je retrouve ma Perse ! Il me semble même que j'ai chaud...

Est-ce fini ? Non, encore un discours d'Ali-Bouffet ! — Quelle maladie de parler ! Heureusement j'ai pris le parti de répondre par un simple sourire. — Cela dessèche moins. — Mais au lieu de tout ce bavardage, un simple sorbet glacé aurait bien mieux fait mon affaire.

Lundi. — Un jour de repos. — Quelle joie ! Dormi quatre heures.

Réglé petites affaires d'intérieur. — Envoyé recommandations au chef des eunuques.

Cinquante coups de bâtons à Fatma qui s'est permis de décrocher son voile.

Crever l'œil gauche à Mirza qui a regardé par le trou d'une serrure.

Coudre dans un sac Ghulma qui a envoyé un baiser à un marchand de pastèques, en revenant du bain.

Ces exemples suffiront pour maintenir la discipline jusqu'à mon retour.

Magne avec son déficit, M. Chesnelong avec son rapport ?

D'ailleurs rien ne presse, depuis que le monde est monde, les budgets sont en déficit, un de plus ou de moins ce n'est pas une affaire, et pour lever toute difficulté, pour désarmer toute colère, pour apaiser toute susceptibilité, pour éviter toute opposition, la voie est indiquée d'avance : plier bagage et s'en aller.

Par conséquent, voilà qui est entendu, et jamais situation ne fut plus claire ni plus limpide.

Loi municipale, — s'en aller.

Loi militaire, — s'en aller.

Lois financières, — s'en aller.

Maintenant, que nous reste-t-il ? Les réformes constitutionnelles ?

Comme elles divisaient forcément la majorité du 24 mai, comme elles l'obligeaient à se prononcer sur quelque chose, comme en un mot elles brisaient le lien fragile de la sainte-alliance orléaniste, bonapartiste et légitimiste, — on a pris soin de renvoyer aux calendes grecques le malencontreux projet de M. Dufaure.

Les interpellations fâcheuses, comme celle de M. Lamy sur l'état de siège, sont reportées délicatement au 15 novembre.

Les projets de loi désagréables, comme celui de M. Millaud sur le colportage, sont rejetés dans l'ombre épaisse et dans la poussière des cartons.

Ainsi l'ordre du jour est épuisé, les questions vidées, la place nette.

Le commerce et l'industrie marchent admirablement, les récoltes sont merveilleuses, les foins superbes, M. Beulé est un grand orateur et M. de Broglie a un habit neuf...

Qui retiendrait nos députés ? Absolument rien, — et ils peuvent s'écrier en chœur, sans arrière-pensée, sans regret : — Allons nous en !

Nous n'avons, pour notre compte, jamais demandé autre chose, et le plus grand nombre des électeurs est de cet avis.

Ils ne diffèrent que sur un point qui a malheureusement une certaine importance :

L'Assemblée s'en ira pour quatre mois.

Les électeurs voudraient pour toujours.

JACQUES BARBIER.

L'orage dans l'air, qui depuis deux mois menaçait la presse républicaine de Lyon, a éclaté hier vers une heure de l'après-midi.

Deux victimes : La France républicaine supprimée net, à raison d'un article fantaisiste de

Reçu une lettre de tendresse de ma favorite Validé. Elle m'appelle son « petit schah ! » La pauvre fille s'ennuie... et moi donc !

Hélas, que de mouchoirs nous séparent !

Mardi. — Reprise des travaux. Grand dîner à Versailles. Qu'ai-je mangé ? Je n'en sais rien. Tous ces plats ont des noms extraordinaires.

Emincés de filet, salmis de gibier, asperges en branches, etc.

Le docteur Tholozan, qui se connaît en cuisine, m'explique qu'émincé veut dire tranche, salmis, ragout, et que les asperges en branches sont simplement des asperges.

Quelle nécessité de compliquer toutes ces choses ?

Est-ce pour donner plus de peine à les manger ? Il paraît que c'est plus distingué.

J'ai pour voisine une grande dame qui m'accable de sourires et de prévenances agaçantes au dernier point :

Votre Majesté ne mange pas ?

Votre Majesté n'a pas faim ?

Votre Majesté est-elle fatiguée ?

Votre Majesté préfère la cuisine asiatique ?

Votre Majesté...

Par Assénus ! si j'étais chez moi, comme je m'offrirais le plaisir de faire caresser de quelques coups de lanieres les épaules de cette brave femme, qui ne se doute pas que lorsque le roi des rois est à table, la première des politesses est de le laisser tranquille, et de ne pas troubler le silence de sa digestion.

Mercredi. — On m'avait bien dit que les Français étaient un peuple spirituel. Ils m'accor-

son numéro du 7 juillet, intitulé *Delirium religiosum*, et dont la forme même semblait une garantie contre une rigueur aussi excessive.

Le Progrès, suspendu deux mois, pour un article politique de M. Mengin, en date du 7 juillet également.

Il y a des coïncidences bizarres.

Comment apprécier de semblables mesures ? — Il suffit de les enregistrer pour en faire justice.

De l'aveu de tous les hommes de bonne foi, nos confrères suspendus et supprimés s'étaient imposé une modération de langage et de polémique remarquable par leurs adversaires politiques eux-mêmes. — Loin de pousser à la révolte et au désordre, ils s'évertuaient matin et soir à conseiller le calme, la tranquillité, le sang-froid.

Serait-ce cette attitude qui a indisposé les hommes qui s'attendaient à autre chose ?

Dans tous les cas, la nouvelle exécution sommaire rapportée par M. Ducros dans son sac de voyage, produit, dès à présent, les résultats suivants :

Ruine de deux propriétés considérables qui ont droit au même respect que toute autre propriété ; gagne-pain enlevé à quatre-vingts ou cent personnes subitement condamnées à un chômage forcé, — voilà pour le côté matériel.

Atteinte grave à la liberté de la presse, exemple déplorable donné aux hommes qui succéderont au gouvernement de combat, germes d'irritation et de représailles, — voilà pour le côté moral.

BIGARRURES

Le gouvernement vient de subir un échec grave.

Sur la proposition de M. Villain, en dépit de l'avis contraire de M. Buffet, 326 députés contre 236, ont déclaré qu'ils voulaient assister à la revue du Shah, dans une tribune spéciale, sans être obligés de se confondre avec la tourbe des mortels, et de patauger dans la poussière sous les rayons d'un soleil dévorant.

Ala bonne heure ! voilà enfin un acte d'énergie, et comme nous comprenons bien ce réveil de la souveraineté nationale, cette affirmation opportune et admirablement choisie du pouvoir des représentants du peuple !

Maintes fois déjà, on avait essayé de stimuler le zèle de nos honorables à l'encontre de certains abus de pouvoir du gouvernement ;

On leur avait demandé d'enrayer un peu le mouvement d'épuration, qui prenait les proportions d'une œuvre de colère et de haine ;

On les avait priés de refréner l'ardeur de quelques préfets, qui administrent leur département comme une caserne ;

On les avait engagés, à ne point laisser renouveler, sous prétexte d'ordre moral, les agissements de la dictature impériale...

Vétilles que tout cela, interpellations, propositions, projets de loi destinés au panier, indignes d'occuper l'attention et le temps précieux de nos législateurs.

Mais la revue du 10 juillet, mais une parade militaire, mais un défilé de soldats ! Des passermenteries, des dures, des uniformes, des panaches ! Voilà des choses sérieuses, voilà

dont la grâce de m'épargner discours et réceptions, et de me laisser en conversation avec mes cousins.

J'en profite pour m'occuper un peu du gouvernement de mes Etats, singulièrement négligés par suite de toutes ces pérégrinations :

Un firman pour régler le cérémonial de la Cour. Les hauts fonctionnaires ne feront plus que trois genuflexions au lieu de quatre, mais à la troisième, ils seront tenus de lécher le sol avec leur langue.

Un firman pour établir la perception des impôts. Les contribuables devront les apporter pieds nus, huit jours avant l'échéance.

Un firman pour l'administration des coups de bâton. Ils seront appliqués désormais par le gros bout.

On ne se plaindra pas, qu'au milieu de mes plaisirs, j'oublie le bonheur de mes peuples.

Judi. — Grande revue militaire. Quatre heures durant, je vois passer devant mes lunettes, des soldats, des soldats et des soldats, — précédés d'une avant-garde étincelante d'épaulettes, de casques, de passermenteries et de plumets.

Comment se fait-il qu'avec cette admirable armée, ce pays ait été vaincu et rançonné ? On me dit que c'est la faute des plumets.

Alors, pourquoi garder les plumets ?

Vendredi. — Un de mes étonnements en venant en France, était de connaître ce que c'est qu'une République.

J'ai profité de quelques heures de répit, pour demander aujourd'hui des explications à ce sujet, au

des événements graves, voilà des prérogatives qu'il s'agit de ne point laisser feuler aux pieds...

Et l'Assemblée a retrouvé son antique valeur, pour conquérir une estrade en planches qui lui a permis de voir passer Dumanet en grande tenue.

Il ne sera pas dit que les députés de la France ont été privés du divertissement favori des bonnes d'enfants et des nourrices.

Aussi, cet acte de virilité a épuisé les forces de nos amateurs de spectacles guerriers, et il ne faut pas s'étonner qu'ils n'aient plus eu assez de vigueur pour accepter l'interpellation de M. Lamy sur l'état de siège.

Au 15 novembre, l'état de siège... Il fait si chaud ! La simple humanité devait interdire à nos mandataires la fatigue d'une discussion semblable...

S'amuser, passe encore, on le supporte, mais travailler !...

Cette nouvelle méthode de pratiquer le droit d'interpellation est véritablement merveilleuse, et fait honneur à l'esprit facétieux de M. Beulé.

C'est de la politique de vaudeville, que nous ne désespérons pas de voir appliquer à la justice :

Il sera statué sur les recours en grâce, — après l'exécution des condamnés.

Est-il encore temps d'en parler de ces lettres de Belcastel et Dutemple, qui sont venues nous prouver une fois de plus, l'influence de la canicule sur les cerveaux détraqués ?

A quoi bon s'appesantir sur ces misères de notre représentation nationale ?

Hélas ! nous le savions, que parmi ces illuminés de l'extrême droite, il y avait des fragilités d'entendement, des fêlures de crâne, et des absences d'équilibre. Mais, jamais ces cas de trouble mental ne s'étaient révélés avec autant d'intensité, ne s'étaient montrés à un état aussi aigu.

Cela est triste pour les pauvres malades plus malheureux que coupables ; cela est triste pour le pays obligé d'avouer : — voilà mes représentants...

Aussi, dans ces déplorable circonstances, nous semble-t-il convenable de ne pas insister sur ce spectacle affligeant, de ne pas mettre à nu brutalement ces extravagances de plume, que les amis ou la famille des victimes auraient dû prévenir et empêcher.

De même que Japhet, couvrant de son manteau le père Noé en flagrant délit de contrevention avec la loi sur l'ivrognerie, jetons un voile sur l'ébriété cécilienne de MM. Belcastel et Dutemple, et disons à leurs électeurs : — Pardonnez leur, messieurs, car ils ne savent ce qu'ils font !

Les journaux n'ont pas fini de rire...

Le Conseil supérieur du commerce vient d'émettre un avis favorable au rétablissement du timbre, et le ministère d'abord, l'Assemblée ensuite, s'empresseront, sans doute, de marcher dans cette voie féconde, avec l'enthousiasme qui n'abandonne jamais nos législateurs, chaque fois qu'il s'agit de frapper sur cette tête de Turc qui s'appelle la presse.

Il faudrait cependant s'entendre. Il y a dix-huit mois environ, l'Assemblée dit aux journaux :

pachalick Mac-Ma-hon, chef de ce gouvernement mystérieux.

L'illustre guerrier, encore préoccupé des soins de la revue d'hier, m'a fait répondre gracieusement que ces explications l'embarrassaient un peu, que ce n'était point son affaire de parler politique, et il m'a renvoyé à son grand vizir de Broglie khan.

Celui-ci s'est rendu immédiatement à mon désir, et voici le résumé à peu près textuel de notre conversation :

Moi. — Qu'appellez-vous République ?

Broglie-khan. — La République est le contraire de la monarchie, en ce sens que le peuple, au lieu d'être gouverné par un souverain, se gouverne lui-même.

Moi. — Quels sont les avantages pour le peuple de se gouverner lui-même ?

Broglie-khan. — C'est d'agir selon sa volonté, et de substituer la liberté aux ordres d'un monarque.

Moi. — Alors, le peuple en France peut faire tout ce qui lui plaît ?

Broglie-khan. — Sans doute !

Moi. — Il peut parler à sa fantaisie, et tenir les discours qui lui conviennent.

Broglie-khan. — Oui, seulement quand il parle mal, nous lui ferons la bouche.

Moi. — Ah !... Il peut écrire, imprimer, répandre publiquement ses idées, ses appréciations et ses opinions ?

Broglie-khan. — Oui, seulement quand ces opinions ne nous conviennent pas, nous mettons les écrivains en prison.

Moi. — Vraiment ! — Il peut se promener, se

Nous allons mettre trente pour cent d'impôt sur le papier, mais ne vous plaignez pas, nous supprimons le timbre. L'impôt sur le papier remplace l'impôt du timbre.

Cela a été proclamé, écrit, publié, répété soit à la tribune, soit dans les commissions, soit dans les rapports...

Les journaux ont payé les trente pour cent sans rechigner, avec une régularité mathématique.

Chaque fin de mois, messieurs les receveurs nous adressent un petit billet doux qui porte pour suscription : *Avertissement avant contrainte*, et dans les 24 heures on passe au guichet.

Et aujourd'hui, au mépris de cette sorte d'engagement strictement exécuté par la presse, on viendrait, tout en maintenant les 30 0/0 sur le papier, la gratifier par surcroît, d'un timbre de deux et même de trois centimes !

Il nous semble que ce cumul d'impôt sort des bornes du sens commun et même de la loyauté.

Mieux vaudrait faire preuve de franchise dans cette hostilité de parti pris, et décréter simplement :

« Tous les journaux sont condamnés à faire faillite. »

On saurait à quoi s'en tenir, et les gazetiers chercheraient un autre métier.

Un bruit étrange se répand :

M. Target n'irait pas à la Haye...

Que va-t-on en faire, grand Dieu !...

Si le Shah de Perse ne s'en mêle pas, vous verrez qu'il sera impossible de se débarrasser de ce personnage encombrant.

Une simple place dans le Harem, — M. Target trouverait l'occasion d'y montrer l'impudence de sa politique.

Continuons la série, — c'est inoffensif.

— Comprenez-vous que Nasser-Ed-Din porte constamment des lunettes ? Il ne devrait pas en avoir besoin.

— Pourquoi cela ?

— Puisqu'il a l'œil persan.

Autre guitare :

— Il est vraiment dommage que le Shah soit de si petite taille. Avec quelques pouces de plus, on aurait pu en faire le chef-lieu du département de la Marne.

— Vous dites ?

— Mon Dieu oui, il se serait appelé *Shah long* !

Le dernier de Tillancourt, après le vote sur la revue du 10 juillet :

— Décidément, l'Assemblée ne veut pas que le Shah rogne ses prérogatives.

ZÈRE.

LES DÉSEPTIONS

M. Laurier, ancien irréconciliable de l'empire, ancien ami de Vermorel et de Rochefort, ancien avocat de la famille de Victor Noir, ancien secrétaire général du ministère de l'intérieur au 4 septembre, an-

réunir, s'assembler librement, sans que nul ait rien à y voir.

Broglie-khan. — Parfaitement !... Seulement, quand ces rassemblements nous déplaisent, nous les faisons dissiper par les gendarmes.

Moi. — Tiens ! — Il a le droit de choisir ses représentants, et, le jour où ces représentants ne lui sont plus agréables, de leur dire de s'en aller ?

Broglie-khan. — C'est trop juste. Seulement, quand les représentants se trouvent bien à leur place, ils y restent de force.

Moi. — Je comprends ça. En résumé, dans votre République, le peuple a toute sa liberté d'action, de parole et de plume, — sauf le bâillon, la prison et les gendarmes ?

Broglie-khan. — C'est cela même !

Moi. — Alors, je ne vois pas de différence avec mes Etats. On peut y faire tout ce qu'on veut, — à la seule condition que cela ne me déplaie pas. Votre République peut donner la main à ma monarchie.

Broglie-khan. — Si vous voulez, nous changerons ?

Moi. — Vous êtes trop bon, mes sujets y perdraient peut-être.

Conclusion. — Valait-il la peine de faire trois mille lieues et d'entendre cent cinquante discours, pour voir gouverner en Europe, comme je gouverne en Perse ?

J'ai la bastonnade en plus, mais ils ont les préfets à poigne, — l'un vaut l'autre.

Pour extrait,
L. LÉGLAND.

cien agent de confiance de Gambetta, actuellement député radical du Var, vient d'abandonner les bancs de la gauche, de fausser compagnie à la République, de se faire inscrire au centre droit, et de transporter ses bagages dans le clan orléaniste.

Assurément, M. Laurier avait le droit de changer d'opinion, aucune loi écrite n'interdit ce genre de volte-face, et les apostasies politiques relèvent simplement du mépris public.

Seulement, s'il plaisait à M. Laurier de renouveler sa garde robe de convictions, s'il trouvait bon de se mettre à la remorque du duc de Broglie et de se faire le porte-queue du duc d'Aumale, il avait auparavant un devoir à remplir, un devoir de simple pudeur et de vulgaire honnêteté, — c'était de donner sa démission de député du Var, la veille de sa conversion.

Les électeurs du Var en portant leurs voix sur M. Laurier, ont cru nommer un républicain.

M. Laurier leur rend un orléaniste.

Il y a sophistication, tromperie sur la marchandise, fraude sur le contrat. La probité commune exige que M. Laurier résilie son mandat dénature par lui-même.

En ne le faisant point, M. Laurier commet un abus de confiance, un vol de convictions.

Donnant sa démission, disant à ses électeurs : mes amis, je ne pense plus comme vous, reprenez votre mandat, — un député peut passer pour brouillon, versatile et quelque peu farceur, — autrement il devient malhonnête.

Ce genre de malhonnêteté politique est bien porté dans un certain monde, le monde des « honnêtes gens » ; on lui fait accueil dans les salons, on lui offre des rafraîchissements et des poignées de main, — c'est parfait.

Mais ailleurs, dans une autre société moins brillante peut-être, plus terre à terre comme élasticité de principes et comme largeur de conscience, on évite de lever son chapeau devant ces chevaliers d'industrie politiques.

Ce qu'il y a de particulièrement déplorable dans le cas de M. Laurier, ce qui nous pousse à le qualifier avec toute la sévérité qu'il mérite, c'est moins le procédé en lui-même, pris comme fait isolé, que les conséquences générales qui en découlent, que l'effet désastreux produit par ces apostasies méprisables.

Ces tromperies cyniques en effet, ces défections éhontées, ruinent définitivement chez les électeurs républicains, dans les masses populaires, tout esprit de confiance et d'abandon à l'endroit de leurs représentants, incitent la démocratie à certains choix extrêmes où elle espère trouver plus de garantie et de sécurité.

On lui reproche souvent à cette démocratie d'être méfiante, roque, hargneuse, intolérante, ombrageuse, de voir partout des renégats et des traîtres.

— Comment ne pas l'être, répondent les démocrates, nous sommes constamment trompés !

Et les exemples abondent malheureusement, pour démontrer que trop souvent ces plaintes sont justifiées.

Après avoir eu pour idoles des Darimon, des Emile Ollivier et tant d'autres, qui ont menti sans vergogne à leurs principes affichés et proclamés, après avoir voté avec enthousiasme pour des candidats qui l'ont successivement leurré, injurié et quelquefois persécuté, faut-il s'étonner que le peuple ressentisse de l'irritation et de la colère, et se jette parfois de dépit, dans certains partis exagérés ?

C'est alors, qu'il va chercher ces candidats-machines, qui par leur incapacité même, par leur position restreinte, se trouvent dans la dépendance absolue des électeurs en dehors desquels ils ne peuvent rien.

C'est alors, que l'exaltation de la méfiance populaire rencontre un aliment et une provocation dangereuse.

Exaspérée par ces défections, nul ne trouve grâce devant elle, et les plus honnêtes gens se trouvent sacrifiés pour quelques misérables qui se sont fait un jeu de leurs promesses et de leurs serments.

M. Laurier vient d'ajouter un nouveau chapitre à cette triste histoire de nos désertions politiques, un nouveau nom à la liste des renégats républicains.

En restituant son mandat, l'honneur était sauve pour lui, il n'engageait que lui-même, il n'avait qu'à s'accommoder avec sa conscience...

En le gardant, malgré la volonté de ses électeurs, il fait une œuvre coupable et dangereuse, digne de flétrissure publique.

LA COMMISSION MUNICIPALE

C'est là, évidemment, qu'on veut en arriver.

Nous ne supposons M. Ducros, ni assez aveugle, ni assez inintelligent, pour ne pas comprendre que telle est l'issue inévitable et fatale, du système de taquineries et de vexations inauguré à l'encontre des conseillers municipaux.

Quand les journaux préfectoraux prétendent que la mesure « d'encartement » de nos administrateurs élus, n'a d'autre objet que d'empêcher l'Hôtel de Ville de devenir une succursale de la rue Grôlée, il est malaisé de ne pas sourire, de ne pas hausser les épaules.

M. Ducros et ses amis le savent bien, cette crainte chimérique ressort du domaine de la mauvaise plaisanterie et ne mérite point la peine d'une réfutation sérieuse.

Tous les gens de bonne foi doivent reconnaître au contraire, que, jusqu'à ce jour, le calme, la modération et l'esprit de légalité se sont rencontrés chez les conseillers municipaux plutôt que chez le représentant de l'ordre moral.

Après une première session où ces radicaux farouches n'ont fait preuve que de modération et de courtoisie, n'ont manifesté d'autres tendances que de s'occuper des affaires d'administration dans la limite de leur mandat, il était permis de supposer que le préfet tiendrait à honneur de ne point troubler ces dispositions conciliantes.

Au lieu de cela, M. Ducros semble avoir cherché, dans son arsenal d'arrêtés, la mesure la plus humiliante, le procédé le plus gratuitement irritant, — dont il soit possible d'user vis-à-vis des mandataires de la majorité des électeurs et des contribuables lyonnais.

Assimiler des conseillers municipaux à des gens malfaisants et dangereux qu'on ne peut admettre qu'à certaines heures dans les monuments publics, les parquer honteusement à la porte de l'Hôtel de Ville, s'ils ne se soumettent pas à une formalité de police employée généralement dans les maisons de détention, — comment qualifier ce procédé ?

On a beau n'être pas susceptible, on a beau faire abstraction de ses sentiments d'amour propre, il arrive un moment où cela passe la mesure, où il n'est plus permis d'accepter certaines injures, sous peine de tomber dans l'aplatissement.

Nos conseillers municipaux en sont là ; ils refusent de se laisser museler à l'instar des chiens errants, — et la ville de Lyon se voit privée d'administration, parce que M. Ducros a un goût exagéré pour les arrêtés de police.

Comment sortir de cette impasse ? Etant connu M. Ducros, il serait puéril de supposer qu'il céderait.

Si, de leur côté, les conseillers municipaux persistent dans leur résolution,

Il n'y a pas deux solutions possibles, il n'y en a qu'une : la Commission municipale.

Déjà l'Ordre bonapartiste, qui devient le moniteur autorisé de l'ordre moral, nous a fait pressentir les intentions probables du gouvernement, dans une note qui affecte des allures quasi officielles.

Si telle est la volonté de M. Beulé, il serait plus digne et plus loyal de ne point s'en cacher, de le dire carrément, — plutôt que de recourir à des vexations mesquines, plutôt que de faire naître des conflits ridicules, à seule fin de mettre en avant cette justification pitoyable : — C'est le lapin qui a commencé.

UNE ÉCOLE D'APPLICATION

Un nombre assez respectable de nos concitoyens, vient de prendre l'initiative d'adresser à l'Assemblée nationale, une pétition que nous appuyons de tous nos vœux.

L'importance et l'urgence de son objet n'échapperont certainement pas à nos lecteurs, et nous les invitons à vouloir bien la signer dans les bureaux de la Mascarade, où des exemplaires seront mis à leur disposition.

« Messieurs les députés, — Au moment où la fondation d'une Faculté de médecine est à peu près décidée à Lyon, les soussignés, tous domiciliés, électeurs de cette ville et soumis aux arrêtés de M. Ducros, appellent votre attention sur un projet dont l'absolue nécessité est évidente pour tous les bons citoyens ayant quelque souci de l'avenir du pays.

« Il s'agit, Messieurs, de la création à Lyon, d'une école d'application pour les préfets et les sous-préfets.

Il est presque superflu de recommander ce projet à votre sollicitude ; la hauteur de vues que vous nous avez constamment fait apprécier, l'intelligence que vous apportez au maniement des affaires publiques, sont pour nous un sûr garant que les côtes pratiques et patriotiques de cette idée illumineront vos esprits.

« En effet, Messieurs, tandis que nous avons des écoles Polytechnique, St-Cyr et navale pour former des ingénieurs, des militaires et des marins, tandis que nous avons des facultés des lettres, des sciences, de théologie, de médecine, etc., on a peine à comprendre qu'aucun des pouvoirs qui se sont succédé en France, n'ait eu la pensée d'une école pour les préfets. Alors que les fluctuations de la politique obli-

gent les gouvernements à avoir recours aux lumières d'habités de cafés, à arracher des avocats aux veuves et aux orphelins, à séparer des écrivains des coléanes de leurs journaux, à enlever à l'asphalte des boulevards des désoeuvrés qui en faisaient le plus vilain ornement ; alors qu'on se voit forcé pour trouver des préfets, de frapper aux portes des carrières les plus diverses et les moins en rapport souvent avec cette honorable profession, — il est surprenant que jamais l'on ait mis en avant le projet dont il est ici question, projet destiné à combler un vide dans nos institutions, — ces institutions que l'Europe nous envie.

« Il appartient au gouvernement de combat qui a su ramener l'ordre moral, et dont la durée est évidemment illimitée, de donner un corps à cette idée et de préparer pour l'avenir, une pépinière de ces intéressants fonctionnaires chargés du bonheur des départements.

« Les avantages de cette création étant incontestables et forcément admis par vous, Messieurs, les soussignés ont l'honneur de vous exposer que la ville de Lyon est indubitablement appelée à l'honneur de posséder seule, l'Ecole d'application pour les préfets et les sous-préfets.

« Lyon, chef-lieu d'un département populeux, vous offre d'abord 325.000 habitants, — autant de sujets d'études sur lesquels on peut faire les expériences les plus multipliées et les plus diverses.

« Lyon a été soumis à tous les systèmes connus et inconnus d'administration. Aujourd'hui, cette cité, unique en France dans son genre, possède un Conseil municipal sans maire, et elle a le bonheur d'être, par surcroît, soumise à l'état de siège.

« Quelle autre commune peut présenter des avantages plus considérables au point de vue administratif ?

« En outre, Lyon a sa Croix-Rousse, sa Guillotière, un pèlerinage, Fourvières, des librepenseurs, des jésuites, des partisans de M. Ranc et du baron Chaurand.

« Enfin, Lyon est doté d'un établissement sans rival, dont la réputation a pénétré jusqu'au-delà du roi de Perse, — sa rue Grôlée.

« Aucune autre ville ne saurait décentement entrer en parallèle avec Lyon, sous tous les rapports, politique, militaire ou religieux. Aucune autre ne pourrait présenter de semblables éléments à la bonne confection des préfets et sous-préfets.

« Quant à l'administrateur dont nous avons l'inescapable chance de sentir la main paternelle, grâce à la touchante sollicitude de M. Beulé, — il vous est suffisamment connu. Le nommer, c'est indiquer péremptoirement le futur directeur de l'école d'application que nous sollicitons de votre bienveillance.

« Dans l'espoir que vous daignerez prendre en considération cette pétition, et que vous ajouterez à la reconnaissance des Lyonnais par ce nouveau bienfait, nous sommes, Messieurs, etc... »

Suivent les signatures.

A cette pétition est annexé le projet de loi suivant qui sera soumis à l'Assemblée par un de nos honorables députés.

Article premier. — A dater de ce jour il sera créé à Lyon, une école d'application pour les préfets et les sous-préfets.

Art. 2. — M. Ducros est nommé directeur et M. Sautey sous-directeur de ladite école.

Art. 3. — Les cours auront lieu trois fois par semaine pendant un mois, ce laps de temps étant suffisant pour former de bons fonctionnaires sous la direction des personnages ci-dessus désignés.

Art. 4. — Les élèves préfets et sous-préfets subiront à la fin du mois d'étude un examen sur le programme suivant :

a. — Des différentes espèces d'arrêtés. — Combien un préfet doit-il prendre d'arrêtés par jour ? — Doit-il se reposer les dimanches et les jours fériés ?

b. — De la presse. — Les porteurs de journaux doivent-ils être vaccinés ? — Les marchands de journaux qui colportent une feuille publique sont-ils passibles de la peine de mort ? — Dans quel cas faut-il interdire à un journal la vente sur la voie publique ?

c. — Rapports du préfet avec les Conseils électifs. — A quelle heure doit s'assembler un Conseil municipal ? — Les conseillers municipaux doivent-ils entrer dans leur salle de réunion sur la tête ? — Doit-on les faire accompagner d'un piquet de gendarmerie ?

d. — Y a-t-il lieu d'enterrer les gens mourant sans l'assistance d'un prêtre, ou faut-il simplement les jeter à la voirie ? — A quelle heure doivent mourir ceux qui désirent se faire enterrer civilement ? — Par combien de personnes doivent être accompagnés les enterrements civils ? — Les agents de police et le cadavre comptent-ils dans la suite ?

e. — Le président d'un Conseil municipal a-t-il le droit de posséder un cabinet dans l'Hôtel-de-Ville appartenant à la commune ? — En cas de besoin urgent, pendant une séance, les conseillers municipaux ont-ils le droit de céder à la voix de la nature dans les *bon retiro* de l'Hôtel-de-Ville et de sortir sans carte ?

f. — Quels sont les pouvoirs d'un préfet dans un département ? — Qui doit cirer leurs bottes ? — Le Syllabus ne reconnaît-il pas leur infailibilité ?

Les candidats qui auront répondu victorieusement à ces questions épineuses seront inscrits sur le *Grand Livre* des mouvements pré-

factoraux, et à première occasion, M. Beulé leur confiera le soin de déchiffrer ses circulaires.

PALAIS DE VERSAILLES

SEANCE DE GALA

en l'honneur de S. M. le Shah de Perse

Comme cela était naturel, le Shah de Perse a exprimé le vœu de ne pas quitter la France sans avoir vu la *Fille de Madame Angot* et une séance de l'Assemblée de Versailles. Les deux choses à ses yeux inexpérimentés, ne manquant pas d'une certaine analogie.

Les députés se sont prêtés avec une bonne grâce parfaite à ce désir de Sa Majesté persane, et une séance de gala a été immédiatement organisée avec le concours des ministres de l'Ordre moral.

Tout le monde était en grande tenue.

M. le duc de Broglie avait de nouveau revêtu ce fameux costume ministériel qui a fait la joie des Parisiens pendant une demi-journée, et dont les palmes ont donné le spleen à tous les anciens sénateurs qui les ont aperçus.

M. de Gavardie avait ajouté une disposition additionnelle à sa cravate blanche.

M. le comte de Douhet étalait ses diamants noirs, heureux contraste avec la blancheur de ses opinions ; et l'illustre général Changarnier avait complètement épuisé l'article cosmétique et eau de Cologne chez les parfumeurs de son quartier.

M. le président Buffet a ouvert la séance par quelques paroles bien senties, prononcées avec émotion, mais sans accompagnement d'accordéon.

Messieurs, a-t-il dit, nous avons l'honneur de recevoir dans cette enceinte, un souverain qui a fait mieux que de proclamer l'ordre moral, qui en a fait une réalité (Profonde émotion).

Aussi MM., à l'époque troublée où nous vivons, au milieu de notre société profondément agitée par les idées révolutionnaires et libérales, nous qui sommes souverains sans être shahs, nous devons voir en lui, non pas seulement un hôte illustre mais un modèle (Applaudissements énergiques sur un grand nombre de bancs à Droite).

M. le général Dampierre tout en s'associant pleinement, au point de vue politique, aux sentiments exprimés par M. le Président, a cru devoir faire quelques réserves au nom de la religion ; il a rappelé que la France n'était pas sauvée et que Pie IX gémissait sur la paille humide des cachots. Il a demandé à l'Assemblée nationale de prendre des mesures immédiates pour la conversion de S. M. Nasr-ed-Din.

Frappée par ces considérations, l'Assemblée a immédiatement voté le projet de loi suivant :

Article premier. — Mgr Chaurand est nommé ministre plénipotentiaire auprès de la conscience de S. M. le Shah de Perse.

Art. 2. — Mgr Chaurand devra employer toute son influence et ne rien négliger pour ramener Sa Majesté à la religion catholique, apostolique et romaine.

Art. 3. — Il devra cependant éviter de mettre son néophytisme sur le gril, et de lui infliger l'huile bouillante, le plomb fondu, le carcan, la roue et autres procédés analogues employés avec succès pour obtenir des conversions rapides et sincères.

Pendant l'émotion qui a suivi ce vote, M. Courbet Poulard, secrétaire perpétuel de la Commission d'intérêt local, a donné lecture d'un rapport en style oriental, sur l'ouverture d'un chemin vicinal dans la commune de St-Martial-de-Coculet (Charente-Inférieure).

M. Gabriel de Belcastel, retour de Paray-le-Monial, profite des bonnes dispositions de l'Assemblée pour prendre la parole. Sans en croire ni ses yeux, ni ses oreilles, ni ses mains, ni ses doigts de pied, il demande que l'Assemblée vote au Sacré Cœur tous les Français, y compris M. Littré.

Cette proposition est adoptée sans discussion. Pour donner au Shah une idée des différents genres d'éloquence en usage à l'Assemblée, M. Numa Baragnon fait une excursion dans la sphère serotine des principes, et prononce un chaleureux discours que le Shah admire d'autant plus qu'il ne le comprend pas. La physionomie de l'orateur arrache au souverain persan des larmes d'attendrissement, en lui rappelant celle des petits magots chinois qui ornent sa chambre à coucher à Téhéran.

M. Pouyer-Quertier exécute une brillante variation financière sur un sujet quelconque.

Cette démonstration, appuyée d'un grand nombre de chiffres et de verres de Porto, produit une vive impression sur l'auditoire et sur l'orateur.

M. Galloni d'Istria dénonce à l'Assemblée, l'injustice du gouvernement, qui n'a pas encore pourvu M. Janvier de La Motte, d'une préfecture en rapport avec ses services et ses antécédents.

Enfin, la séance se termine par quelques explications sommaires de ce bon M. Clapier sur la question d'Orient. Son discours s'est prolongé fort avant dans la nuit. Mais au bout d'un quart d'heure, le Shah de Perse s'est endormi, et il dort encore !

FRONTIN

P. S. — Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que le Shah a pu être réveillé.

On nous annonce, en outre, qu'il aurait fait à M. de Lorgeril les propositions les plus séduisantes, pour attacher à sa personne le député breton en qualité de poète lyrique et de sommelier.

Vers, et petits vers... F.

Pour tous les articles non signés, l'Administrateur-gérant, A. ALRICY.—Lyon, imp. Coste-Labaume, c. Lafayette, 5.

POMMADE MYSTÉRIEUSE
 CÉLÈBRE ANTI-PÉLÉRIEUSE À BASE D'HUILE DE RICIN
 LA SEULE MÉDAILLÉE
 A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE LYON 1873
 Composée par CHOSSEON, chimiste, Paris

EN VENTE CHEZ MM.

Carot, rue de Béziers, 21.
 Bréard, pl. des Terreaux, 8.
 Hébrard, r. Puits-Gaillet, 3.
 Boissard, rue Terme, 31.
 Belfort, rue Saint-Pierre, 21.
 Gerain, rue Centrale, 37.
 Dubois, r. de l'Hôtel-de-Ville, 47.
 Sadet, rue de Lyon, 77.
 Et chez tous les Parfumeurs et Coiffeurs.

Brind, rue de l'Hôtel-de-Ville, 406.
 Frison, rue Bourbon, 35.
 Desbois, rue des Remparts-d'Ainay, 17.
 Cherfils, cours du Midi, 40.
 Paulot, cours de Broches, 1.
 Serboz, cours Morand, 2.
 Trévoux, cours Morand, 26.
 Alphonse Chosson, nouveau de l'inventeur, r. Royale, 11.
 Et chez tous les Parfumeurs et Coiffeurs.

Chemins de fer ROMAINS

Les Coupons du 1^{er} juillet sont payés dès à présent à raison de 6 fr., chez M. Cochard, changeur, 6, rue de Lyon. (Il faut les titres.)

Entrepôt général de toutes les EAUX MINÉRALES NATURELLES
 FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES
 Aug. SARRA, successeur de H. ANDRÉ
 5, Place des Célestins, Lyon
 Vente à prix réduits. — On porte à domicile.

OBLIGATIONS DE LA VILLE DE PARIS 1869
 Tirage du 15 juillet 1873. 250,000 f. de lots.
 Pour participer aux chances de ce tirage, il suffit de verser cinq fr. par obligation, chez M. Cochard, changeur, 6, rue de Lyon.

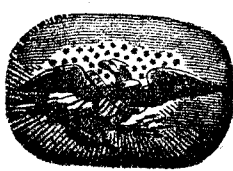
AVIS AUX PERSONNES ÉCONOMES
 Pour cessation de commerce, vente à prix réduits de belles et bonnes chaussures vendues meilleur marché qu'en fabrique.
 A SAINT-CRÉPIN, angle de la rue Jean-de-Tourne et de la place des Jacobins. — Fonds à remettre ou agencements à vendre. Magasin à louer.

CORSETS PLASTIQUES
 Éléance, souplesse
 85, rue de l'Hôtel-de-Ville, au premier
MAISON D'ACCOUCHEMENT
 M^{me} DUPOUT (discretion)
 Tient des Pensionnaires
 Lyon, 31, rue Centrale, 31, (Ecrire franco)
LA POUDRE TACHET est la meilleure poudre pour la destruction des insectes.
 E. Galzy, successeur, rue Bugeaud, 28, à Lyon
 Se vend partout.

PAS DE LOCATION.

Pour 50 Francs on devient propriétaire de LA VÉRITABLE MACHINE À COUDRE ELIAS HOWE. — Passage Hôtel-Dieu, Lyon.

MAISON ELIAS HOWE



VOICI L'ÉPOQUE DES CHALEURS ou les manques d'appétit, les digestions difficiles et les dérangements d'intestins sont si fréquents et souvent dangereux, les médecins français et étrangers prescrivent, avec un succès certain, le Vin tonique de Bellini à la dose d'un verre à madère, tous les matins, et 2 ou 3 Pastilles digestives du Dr Paterson, avant et après chaque repas, comme des spécifiques souverains pour prévenir et combattre ces indispositions. — Voir A. Bellini médecin, Gazette de l'Hôpital; Lancette de Londres; Scepter de Belgique. — PARIS, ph. rue de la Feuillade, 7, et les b. pharm.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE LYON 1873 ALCOOL de MENTHE DE RICQLES

Cet Elixir, dont le succès date de 35 ans, est souverain pour la digestion, les maux d'estomac, les nerfs, etc. Avec quelques gouttes de ce cordial puissant, dans un verre d'eau sucrée, bien fraîche, on obtient une boisson calmante, agréable, saine, rafraîchissante et peu coûteuse. L'Alcool de Menthe de Ricqles est surtout indispensable

PENDANT LES CHALEURS
 où les diarrhées sont si fréquentes par les excès de boissons et l'abus des fruits. C'est un préservatif puissant contre les affections cholériques et épidémiques.
 En flacons et demi-flacons portant le cachet et la signature de H. de Ricqles, cours d'Herbouville, 9, à Lyon.
 Dépôts dans toutes les principales pharmacies, maisons de parfumerie et d'épicerie fine. Se méfier surtout des imitations et exiger sur chaque flacon la signature de H. de Ricqles.

LA GRANDE MAISON DE CHAPELLERIE de RIVIER Sœurs

Rue Centrale, 43 et rue de l'Hôtel-de-Ville, 69
 A l'honneur de prévenir ses nombreux clients qu'à l'occasion de la Saison d'été et des fêtes, on trouvera dans ses vastes Magasins un choix immense et extraordinaire de Chapeaux de paille anglaise, d'Italie, palmier, Panama et Maïlle, Chapeaux de feutre, alpaga et cotons.
 TOUS CES ARTICLES SONT VENDUS AU PRIX DE FABRIQUE.

Préparés par Déchenaux, Pharmacien
ELIXIRS PUY N^{os} 1 et 2
 PURGATIFS ET DÉPURATIFS
 Les résultats obtenus par ces Elixirs dépassent toutes les prévisions. Il n'est presque aucune maladie qu'on ne puisse atteindre par ces ré-générateurs du sang. Succès assuré

ELIXIR PUY N^o 1
 Infaillible contre les maladies de poitrine, d'estomac et des intestins, migraines, nerfs, etc.

ELIXIR PUY N^o 2
 Infaillible contre rhumatismes, paralysies nouvelles, jaunisse, dartres, tumeurs, acné, etc. — Chez PUY, inventeur, 41, rue Neuve, aux Charpenues, près Lyon, et chez les pharmaciens. — Le flacon, 31. 50

EXPOSITION UNIVERSELLE DE LYON en 1873

CARTES D'ABONNEMENT
 L'Administration de l'Exposition vient de fixer de la manière suivante le prix des cartes d'abonnement :
 Entrée permanente pour une personne. Fr. 30
 Carte de famille, par personne. — 25
 Carte mensuelle (entrée permanente pendant un mois) — 15

TOURNIQUETS
 Le prix d'entrée, aux tourniquets, est fixé à 50 c. par personne, pendant la durée des installations.
 Le soir, après la fermeture des galeries, le prix d'entrée dans le parc est réduit de 0, 50 c. à 0, 25 c.

ALPININE Tisane dépurative, tonique et rafraîchissante
LE LIN PIFFAUT guérit Constipation.
PILULES CAUVIN le meilleur des Purgatifs.
 Pharmacie Simon, rue de Lyon, 89
 Un des meilleurs Chocolats est le

CHOCOLAT DONNEAUD

Usine de la Tête-d'Or, à Lyon.
EAU de MELISSE Contre apoplexie, vertiges, vapes, maux de cœur, syncope, crampes d'estomac, indigestion, diarrhée, choléra, etc., etc.
CARMES EMERY, rue Vacon, 54, Marseille. Dépôt place des Terreaux 9, Lyon, dans les bonnes pharmacies. et chez les principaux épiciers. — 1 fr. le flacon.

Compagnie générale D'AFFICHAGE
 Nombreux emplacements réservés
 14, Rue Confort, 14, Lyon.

RENTÉ ITALIENNE 5 %

Paiement immédiat des coupons de juillet en espèces, moyennant 4 pour cent de commission. C. COCHARD, changeur, 6, rue de Lyon

BAINS RÉSINEUX à chaleur sèche et graduée

Ces bains, recommandés par Lyon Médical, se prennent sans fatigue, et leurs principes térébenthinés assurent la prompte guérison des diverses douleurs rhumatismales, telles que névralgie, sciaticque, lumbago, paralysie, raideur et enflure des articulations. Un seul bain suffit pour les refroidissements. R. JACQUET, rue Vendôme, 76, Lyon Brotteaux.

CARRAUX HYDRAULIQUES POUR DALLAGES ET MOSAÏQUE

De couleur blanche, noire et rouge, de douze modèles différents, remplaçant le marbre, pour chapelles, églises, vestibules, salles à manger et salles de bains. — Prix, 6, 7 et 8 fr. mètre superficiel.
 E. JACQUET & C^{ie}, fabricants à Châlons-s.-Saône quai du Canal, 24 (Saône-et-Loire).

L'ORIENTALINE

Teinture instantanée, la meilleure pour se teindre soi-même. — succès garanti. En vente au dépôt général, MAISON ROCHON, Rue Grenette, 34. — Grand modèle, 8 fr., petit modèle 5 fr. 50.

HERNIES Sans opération, guérison prompte et parfaite, garantie par les faits. En conséquence, plus de bandages. Par M. Gaillard, médecin de la faculté de Montpellier. Lyon, q. Charité, 1

Maladies de la peau

POMMADE Dermophile du Dr Michon, méd. spécialiste. Infaillible contre les rougeurs, feux, boutons de visage, dartres, etc., toutes les maladies de la peau en général, 5 fr. le pot. Dépôt, phar. Abbonel, cours Morand, 12; Seyvet, phar., pl. Croix-Rousse; Cazeneuve et Lestra, droguistes, rue Lanterne.

LA FARINE

MEXICAINE du Dr Benito del Rio de Mexico, si recommandée contre les maladies de poitrine, se vend dans toutes les princip. maisons
 Propagateur : R. BARLERIN, Tarare.
 Lyon, 114, quai Pierre-Seize, et dans toutes les pharmacies de France.

M^{me} CHRETIEN

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS traite les maladies des femmes par une méthode toute spéciale. A la suite de longues et incessantes recherches scientifiques, elle est arrivée à traiter avec grand succès la STÉRILITÉ et ses diverses affections. M^{me} Chretien compte quinze années de succès qui dépassent toutes les prévisions, et assurent à son traitement une immense supériorité sur toutes les méthodes connues jusqu'à ce jour. — Analyse des urines. — Consultations tous les jours de dix heures du matin à cinq heures du soir.
 9, Rue Bourbon, au 1^{er}, Lyon.

MALTINE GERBAY

LE PLUS PUISSANT DES DIGESTIFS
 Guérison sûre des dyspepsies, gastralgies, gastrites, vomissements, renvois, aigreurs, eaux claires, constipations, etc. — Rapport favorable à l'Académie de médecine. — Médaille d'Argent à l'Exposition de Lyon, 1873. — Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies.

LES GOUTTES JURASSIQUES MASTIC DENTAIRE

de C. LEVIER, médecin-dentiste
 Ces Gouttes guérissent radicalement les plus violents MAUX DE DENTS.
 Se solidifiant instantanément dans la carie, ce mastic dentaire devient préférable à toutes espèces de plombages et permet à chacun d'être son propre dentiste. — Emploi facile et agréable.

Flacon, Etui et Instruction : 3 francs

ENTREPOT GÉNÉRAL A LYON
 14, Rue Confort, 14, à l'entresol

DÉPOT
 Pharmacie Centrale, rue Sainte-Marie-des-Terreux.
 — Faivre, place des Terreaux, 1.
 — Barnoud, rue de Lyon, 3.
 — Cherblanc et Cie, rue Tupin, 12.
 Et dans toutes les bonnes pharmacies.

LES DIARRHÉES ET DYSSENTERIES

les plus opiniâtres sont guéries dans 24 à 48 heures par la Poudre américaine de PUY fils. Prix : 2 fr. 50. — Pharmacie GODBARD & PUY, 51, rue de Sully, Lyon-Brotteaux, et dans les pharmacies.

NOUVEAUTES, CHALES, SOIERIES

CONFECTIONS
 SPÉCIALITÉ D'ÉTOFFES
 Pour ROBES et COSTUMES

DEUIL et DEMI DEUIL

A LA SOUVERAINE
 M^{on} BERTIN
 connue pour vendre BON MARCHÉ
 Place des Jacobins et rue de l'Hôtel-de-Ville, 85
 (Ancienne rue de l'Impératrice)
 Angle de la rue Confort (LYON).

BOUQUERON-LES-BAINS

A 4 kil. de Grenoble. — Saison de 1873. — Ouverture le 1^{er} mai. — Direction médicale du Dr ALMAND-REY, professeur à l'Ecole de médecine de Grenoble. — Hydrothérapie, Bains térébenthinés et de Bourgeons frais de sapins, traitement des maladies chroniques, nerveuses, catarrhales, rhumatismales, des maladies des femmes et des enfants. — Etablissement SÉRIEUX le plus complet qui existe et qui possède les plus belles et les meilleures eaux de source pour la pureté, la fraîcheur et la limpidité. — Prix modérés, si ad-mirable, climat tempéré.
 AGRANDISSEMENTS considérables cette année : Appartements, salle à manger, office, bains entièrement nouveaux ou mis et meublés à neuf.
 Omnibus spécial, place Grenette, café David, à Grenoble, sept dé-parts par jour, voitures de place au même bureau. Route nouvelle.
 Pour renseignements ou retenir des appartements écrire franco au Directeur de **BOUQUERON-LES-BAINS**

BIÈRES de 1^{er} CHOIX

Déjeuners et Soupers à la carte
ALSACIENNE
 Le plus vaste Etablissement de Lyon
 Rue de Lyon, 18, r. Poulailherie, 22, r. Dubois, 25

Précieuse découverte BRUNISSEUSE LEON

Pommade végétale, composée par un savant chimiste. Cette pommade rend promptement aux cheveux décolorés leur couleur primitive. — PRIX du pot, 4 fr. — Dépôt Général chez M^{me} Gérard, c. de Broches, 1, et chez les principaux parfumeurs. — à Paris, Maison Cugnot aîné, rue de Tracy 8.

HYDROTHERAPIE

Bains de vapeur térébenthinée
INHALATION. PULVÉRISATION, BAINS MÉDICAMENTEUX
 LYON, QUAI DE SERIN, 69, LYON.
 Sous la direction du docteur JOBERT, officier de la Légion d'Honneur Appareils complets d'hydrothérapie, piscines, gymnase, chapelle, eau de source abondante, vaste PARC, CHALET et PAVILLONS MEUBLES. — S'adresser au comptable de l'établissement.

ANTI-MITES

COMPOSITION D'AROMATES VÉGÉTAUX
 Préservatif certain des Fourmeurs, Cache-mites, Lingeages, Tentures. Succès garanti. — Se trouve Maison Viricel-Filliat, place des Terreaux, 2 chez tous les principaux parfumeurs
 Boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. — Expédition en tous pays.

EAU-MÈRE de GOUDRON NORWÈGE

Guérit rapidement les affections des bronches et des voies urinaires et facilite étonnamment la digestion. Le flacon 1 f. 50, le demi-flacon 80 c. — Dépôts : Estragnat, pl. Kléber; Bouchet, pl. de la Comédie; Fleux, r. de Chartres; Baverel, pl. du Pont; Vial, à Vaise; à la Croix-Rousse et dans toutes les pharmacies.

MALADIES SECRÈTES ET DE LA PEAU

GUÉRISON prompt, radicale et peu coûteuse. — De 9 h. du matin à 9 heures du soir.
 Rue Lanterne, 17. 2^e Lyon

GUÉRISON PARFAITE des Maladies Secrètes

Débilité des Organes & Vices du Sang, par le ROB-SAVARESI, DÉPURATIF-TONIQUE PERFECTIONNÉ
 S'adresser à M. TOUSSAINT, chimiste Pharmacien de première classe
 Rue Pizay, 12, 1^{er} étage, Lyon
 Allée de traversée, rue Arbre-Sec, 1

MACHINES A COUDRE
E. HELIE
 LYON
 99 et 100
 r. de l'Hôtel-de-Ville

PILULES PURGATIVES CAUVIN

Guérison prompte et radicale des écoulements récents ou anciens les plus invétérés et des pertes blanches par l'injection végétale au cachou et kino, de BROSSÉ, pharmacien, ancien interne des hôpitaux de Paris. Dépôt : Faivre, pl. des Terreaux, 9, Masson, pl. des Victoires, Barnou r. Lyon, 5, et toutes les ph^{ies}.

L'INJECTION de TANNIN FOURQUET

guérit en trois jours les écoulements récents ou invétérés. Succès garanti. — LACROIX, c. Bourbon 58, Lyon. — Prix, 1 fr.